CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E27832** **VALABLE JUSQU'AU** **06/04/2027**

ÉDITÉ LE 05/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/03/1967

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/03/2025

Capital : 502 200

Raison sociale : ENTREPRISE VALENTIN

Sigle : ENTREPRISE VALENTIN

6 RUE JEAN ROSTAND
69740 GENAS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON 967 501 917

Siret : 967 501 917 00033

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 8000470

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-170207

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-170207

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 04 72 79 02 10 **Fax :** 04 72 47 03 76

Portable :

Responsabilité légale :
HOLDING LA ROSE (987 544 665) / SERRANO LAURENT PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : secretariat@valentin-sa.com

Effectif moyen : 43 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 16 512 542 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2113	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité supérieure)	39	13/02/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

05/02/2026 08:24

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.